



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/110

Assemblée générale et Conseil d'administration de la Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes (MRIE) – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme BRUVIER HAMM Pauline

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

ABSENTS NON EXCUSES

2020/110 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA MISSION RÉGIONALE
D'INFORMATION SUR L'EXCLUSION RHÔNE-ALPES
(MRIE) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA
VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

La Ville de Lyon est membre de l'association Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes (MRIE).

La MRIE veille à une meilleure connaissance des publics en difficulté ou en situation de précarité ou de grande pauvreté ainsi qu'à une meilleure connaissance des processus d'exclusion et des difficultés d'accès aux droits des populations défavorisées.

De plus, la MRIE coordonne l'action des différents partenaires sociaux pour plus d'efficacité et un enrichissement mutuel des partenaires.

La MRIE joue également un rôle d'alerte auprès notamment des décideurs publics dans leur action contre l'exclusion.

II – Modalités de représentation :

La MRIE est administrée par un Conseil d'administration composé au maximum de 26 membres, répartis en 4 collèges.

Le collège des collectivités compte au maximum six sièges dont un revient à la Ville de Lyon.

La Ville de Lyon dispose donc d'un représentant titulaire siégeant au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de l'association MRIE.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de la MRIE en date du 19 juin 2013 ;

DELIBERE

Madame Malika BONNOT est désignée en tant que représentante titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Mission régionale d'information sur l'exclusion Rhône-Alpes (MRIE).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET